

La dîme et la loi



Bonjour Mon ami(e),

"Maudit soit celui qui n'accomplit point les paroles de cette loi, et qui ne les met point en pratique ! - Et tout le peuple dira : Amen !" ([Deutéronome 27.26](#)).

Il y avait, dans la loi de Moïse, de nombreuses dispositions légales qui régissaient la vie sociale et religieuse du peuple d'Israël ; il y avait les lois sur les sacrifices, sur les dîmes et les offrandes, sur le fonctionnement de la vie sociale, sur la circoncision etc. Pourquoi Jésus et les apôtres n'ont pas enseigné sur la nécessité absolue d'observer toutes ces lois cérémonielles ? Parce que Jésus est venu pour introduire l'ère de la grâce. La loi, bien que parfaite, mais impossible à observer dans sa totalité, a mis en évidence le péché de l'homme.

En s'offrant comme victime sacrificielle à notre place, Jésus a ôté la malédiction contenue dans cette parole : "Maudit soit celui qui n'accomplit pas... ». Voilà pourquoi Jésus déclare qu'il est venu annoncer une ère de grâce ([Luc 4.19](#)). Voilà pourquoi, dans ses épîtres, Paul

insiste sur la nécessité de rompre avec ces dispositions de la loi, au cas où on voudrait les pratiquer pour être sauvés.

Si nous reprenons quelques versets qui parlent de la circoncision dans les épîtres, et que nous remplaçons le mot circoncision par l'expression «pratique de la dîme» voici ce que nous aurions : "La pratique de la dîme est utile, si tu mets en pratique la loi ; mais si tu transgresses la loi, ta pratique de la dîme devient absence de pratique de la dîme" ([Romains 2.25](#)). "Mais le croyant, c'est celui qui l'est intérieurement ; et la pratique de la générosité, c'est celle qui vient du cœur, selon l'esprit et non selon la lettre. La louange de ce croyant ne vient pas des hommes, mais de Dieu" ([Romains 2.29](#)). "Je proteste encore une fois à tout homme qui pratique la dîme, qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière" ([Galates 5.2/3](#)). Voyez aussi ([Galates 5.6](#)) ; ([1 Corinthiens 7.19](#)).

Soulignons encore, que lorsque le débat sur la pratique ou pas de la circoncision a dû être traité à Jérusalem, il fut décidé de ne pas imposer cette disposition légale ([Actes 15.20](#)).

Ainsi dans la nouvelle alliance, la générosité ne découle pas d'une ordonnance légale mais découle de l'amour. L'adage qui dit : "Quand on aime, on ne compte pas" s'applique dans la nouvelle alliance. On donne par amour, par reconnaissance envers Dieu. On donne par amour, et par compassion envers ceux qui en ont besoin. Voilà pourquoi dans tous les enseignements des apôtres aux Églises, il n'est plus question de dîmes, mais d'offrandes. La générosité du cœur n'est pas enfermée dans des limites comptables.

Ma prière en ce jour :

Seigneur, puisque tu es mort pour moi, le moins que je puisse faire, c'est de vivre à cent pour cent pour toi.

Paul Calzada [S'ABONNER](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

